



# **GUIDE SECOURS ET PRÉVENTION**

**de la Régie incendie des Monts**

**À conserver précieusement!**

# ÉMONDAGE PRESTIGE



emondageprestige@hotmail.com

819 216-3300

1395, ch du Premier Rang  
Ste-Lucie-des-Laurentides



# Déneigement PRESTIGE

TOITURE | ENTRÉE | BALCON | TEMPOS



Pour de plus amples informations

819 218-8230

deneigementprestige@hotmail.com

# BRASSERIE

Les 2 Richard

819 326-0266 | 92, rue Principale Est, Ste-Agathe-Des-Monts

RBD : 5745-3532-01



LES ENTREPRISES  
**CLAUDE  
NADEAU**

- Plomberie
- Pompes
- Traitement d'eau
- Dégel de tuyaux



819 327-3164  
ent.claudenadeau2017@gmail.com



R.B.Q. : 5752-0579-01

TOITURES  
**Holmes & Meilleur**  
ROOFING

info@toituresholmesetmeilleur.ca

819.323.6579

Ian Holmes

Marie-Ève Meilleur

EXTERMINATION

# LESSARD



ÉVALUATION GRATUITE

MEMBRE DE



Nous acceptons les cartes  
de crédit et les virements bancaires

819.217.5215  
PRÉVENTION - EXTERMINATION



# Le mot du directeur



C'est avec fierté que je vous présente la 2<sup>ème</sup> édition du guide Secours et Prévention de la Régie incendie des Monts (RIDM). Ce document actualisé reflète notre volonté constante de mieux protéger les citoyennes et citoyens de notre territoire en vous outillant concrètement pour prévenir les risques et réagir efficacement en cas d'urgence.

Depuis la première parution, notre Régie a évolué, s'est modernisée et a renforcé ses effectifs et ses moyens d'intervention. Chaque intervention, chaque appel d'urgence et chaque collaboration avec nos partenaires municipaux et communautaires nous pousse à améliorer nos pratiques. Ce guide s'inscrit dans cette dynamique : vous informer, vous sensibiliser et vous accompagner au quotidien.

En prévention, chaque geste compte. Qu'il s'agisse de vérifier un avertisseur de fumée, de connaître les bons réflexes en cas d'inondation ou de respecter les règles de brûlage extérieur, votre implication est essentielle pour assurer la sécurité de tous.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des pompiers, officiers et partenaires qui ont contribué à cette publication. Ensemble, poursuivons nos efforts pour faire de la prévention une responsabilité partagée et de la sécurité une priorité.

Bonne lecture et surtout, restez prudents.

**Éric Fulker,**

Directeur incendie Régie incendie des Monts



**SAINTE-AGATHE**

621 rue Principale E | 819 326-5311

Présentation suggérée. Toujours Mikes et le logo Toujours Mikes sont des marques de commerce de Franchise MTY Inc., 2025. Tous droits réservés.



*Maxime Fortin*



*Jean-Sébastien Fortin*



450-712-9888

[mfortin@viacapitale.com](mailto:mfortin@viacapitale.com)



450-712-9777

[jsfortin@viacapitale.com](mailto:jsfortin@viacapitale.com)

444 Pierre-Péladeau, Ste-Adèle, J8B 1Z4

[www.laurentidesimmobilier.com](http://www.laurentidesimmobilier.com)



**Merci aux femmes et aux hommes  
qui œuvrent à la Régie Incendie  
des Monts pour leur engagement  
envers nos communautés.**



**FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU**

DÉPUTÉE DE BERTRAND À L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION

☎ 819 321-1676

✉ [france-elaine.duranceau.BERR@assnat.qc.ca](mailto:france-elaine.duranceau.BERR@assnat.qc.ca)

✉ [info@aphil.ca](mailto:info@aphil.ca)



**Aphil**

Association des Personnes  
Handicapées Intellectuelles  
des Laurentides

☎ 819 326-5202  
819 774-0423

📍 62, rue Préfontaine Est  
Ste-Agathe-des-Monts

**SERVICE RAPIDE, COURTOIS & BON MARCHÉ**

**DÉPANNEUR  
CHARBONNEAU**

—Épicerie de quartier—



📍 131, rue St-Vincent  
St-Agathe-des-Monts  
☎ 418 420-0169

🌐 [depanneurcharbonneau.com](http://depanneurcharbonneau.com)

**LIVRAISON ET  
COMMANDE EN LIGNE!**



# Sommaire

Numéros d'urgence et conseils.....	7
Numéro civique visible.....	9
Avez-vous un avertisseur de fumée ?.....	10   11
Avez-vous un plan d'évacuation ?.....	12
Huit comportements sécuritaires à bien connaître.....	13
Prévenir les feux de cuisson.....	14   15
Les extincteurs portatifs et les classes de feu.....	16   17
Feux à ciel ouvert.....	18
Utilisation des foyers extérieurs.....	19
Foyer intérieur et ramonage.....	20
Appareils de chauffage d'appoint.....	21   22
Le monoxyde de carbone TUE! Protégez-vous.....	23   25
90 secondes pour réagir!.....	26   28
Trousse d'urgence 72h à avoir à la maison.....	29

**Publication et rédaction :** Régie incendie des Monts

**Régie Publicitaire :**  
Éditions Média Plus Communication  
Courriel : info@editionsmpc.ca  
www.editionsmpc.ca

**Photos :**  
Régie incendie des Monts

**Impression :**  
Imprimerie spéciale de la compagnie  
Éditions Média Plus Communication

**Dépôt légal :**  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2025

*Les Éditions Média Plus Communication sont déchargées de toute responsabilité s'agissant des textes et des photos contenus dans ce guide, le service sécurité incendie en est responsable.*

TOUT sur la  
**Régie incendie des Monts**  
sur votre cellulaire



**LÀ** pour rassurer  
et protéger

**1 800 848-1531**  
**promutuelassurance.ca**

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE

Le «QR code» Un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais *Quick Response*, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un cellulaire ou un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site Internet de la municipalité.

**SERVICE 24H**

**REMORQUAGE**  
**Ste-Agathe**  
**Ste-Adèle**  
 TRANSPORT LÉGER/LOURD

**SAINTÉ-AGATHE**  
 siège social  
 1010, rue des Entreprises  
 Sainte-Agathe-des-Monts  
 T. 819 324-7736  
 F. 819 324-0202

**SAINTÉ-ADÈLE**  
 4209, boulevard  
 de Sainte-Adèle,  
 Sainte-Adèle  
 T. 450 229-3751

Assistance  
 routière  
 autorisée

remorquage.steagathe@outlook.com

**NAPA** **AUTOPRO**

521, RUE PRINCIPALE E.  
 SAINTÉ-AGATHE-DES-MONTS

☎ **819 326-3988**  
 radiateurs.steagathe@gmail.com

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 17H**

**MARC CIRCÉ, PROPRIÉTAIRE**



*Soutien aux mères  
 monoparentales*

25, rue Brissette  
 Ste-Agathe-des-Monts  
 873 228-1789 | www.capjem.org

D'envergure régionale pour son volet résidentiel, l'OBNL CAP JEM, situé à Ste-Agathe-des-Monts, accueille les mères monoparentales de 35 ans et moins à faible revenu ayant un projet de vie, en provenance d'une des sept MRC ou de Mirabel dans un de nos dix-huit logements transitoires (maximum 5 ans) à prix économiques.

NOTRE TERRITOIRE  
 NOUS LE AVENIR

**MRC DES  
 LAURENTIDES**

*Dans cet esprit de sécurité, de collaboration et d'efficacité, la MRC des Laurentides tient à féliciter chaleureusement les municipalités membres de la RIDM pour leur initiative commune de regroupement et de partage d'infrastructure.*

**MRCLAURENTIDES.QC.CA**

**AMYOT  
 GÉLINAS**

Société  
 de comptables  
 professionnels  
 agréés

1 877 326-3400  
 www.amyotgelinas.com

*Toujours la bonne conduite*

**OK TIRE™**

**ALIGNEMENT B.M. INC**  
**819 326-7337**

1041, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts

**WWW.OKTIRE.COM**

**B**

**Marie-Hélène  
 Gaudreau**  
 Députée de Laurentides - Labelle

26, rue Sainte-Agathe  
 Sainte-Agathe-des-Monts  
 819 326-4724  
 mh.gaudreau@parl.gc.ca





*Villa Notre-Dame*

**RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES**

30, rue Laurier  
 Sainte-Agathe-Des-Monts  
 819 326-3482

villanotredame.ca | info@villanotredame.ca

# Numéros d'urgence

**Pompiers, police, ambulance : 9-1-1** (là où le service est offert)



Autre : \_\_\_\_\_

## Numéros pour des situations non urgentes

Police - Pompiers : 9-1-1

Centre antipoison : 1 800 463-5060

Clinique médicale : \_\_\_\_\_

Autres services : \_\_\_\_\_

## Personne-ressource de l'extérieur

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. (domicile) : \_\_\_\_\_

Tél. (travail) : \_\_\_\_\_

Tél. cell. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse (domicile) : \_\_\_\_\_

Avoir une liste de contacts en cas d'urgence du type. Parents, amis, voisins et bien sûr le **9-1-1** pour contacter l'ambulance, la police ou les pompiers. Avoir le numéro du centre antipoison, la Croix-Rouge, Hydro Québec, Gaz Métro, Info-Santé, CLSC.

## Contact pour la famille

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. (domicile) : \_\_\_\_\_

Tél. (travail) : \_\_\_\_\_

Tél. cell. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse (domicile) : \_\_\_\_\_

## Ami ou voisin

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. (domicile) : \_\_\_\_\_

Tél. (travail) : \_\_\_\_\_

Tél. cell. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse (domicile) : \_\_\_\_\_

## Conseils

Faites en sorte que tous les membres de votre famille communiquent par téléphone ou par courrier électronique avec la même personne-ressource de l'extérieur en cas d'urgence.

Choisissez une personne suffisamment éloignée qui n'est pas susceptible d'être touchée par le même événement.

Si vous venez d'arriver au Canada, prenez des ententes avec des amis, des associations culturelles ou des organisations communautaires locales.



... et si je te disais que  
c'est de la violence?

1 800 363-9010 (24/7)  
438 601-1211 (texto)

**SOS**

**VIOLENCE  
CONJUGALE**



[www.sosviolenceconjugale.ca](http://www.sosviolenceconjugale.ca)

Financé par

Justice

Québec



[/sosviolenceconjugale](https://www.facebook.com/sosviolenceconjugale)



# Numéro civique visible

Le numéro civique doit être visible en tout temps, dans les 2 directions véhiculaires, de la voie publique et sur la façade principale du bâtiment.

Pour avoir les bonnes dimensions, référez-vous à votre règlement municipal.





# Avez-vous un avertisseurs de fumée ?

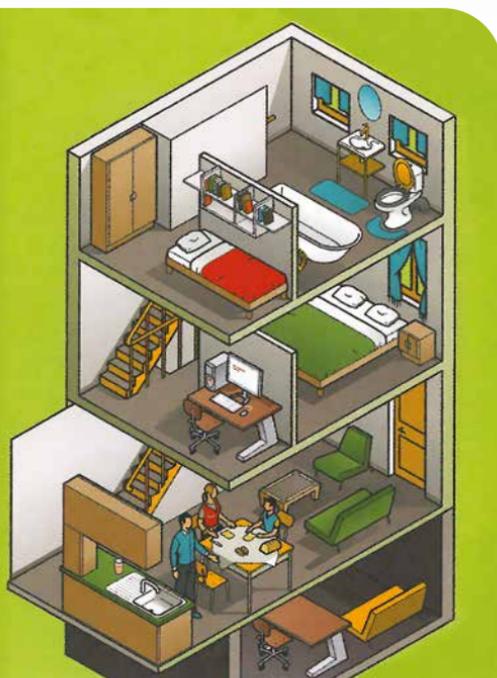
Les incendies mortels surviennent principalement la nuit. Soyez vigilant ! Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée en état de fonctionnement pour vous alerter en cas de danger.



La fumée est extrêmement toxique et se propage rapidement. Chaque seconde compte : vous disposez de moins de trois minutes pour évacuer. Pour être prêt en cas d'urgence, établissez un plan d'évacuation clair et pratique (voir page 12).

Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai.

Source : Code de sécurité du Québec (CBCS)



## Quel avertisseur choisir ?

**À pile** : remplacez la pile au moins deux fois par année, à chaque changement d'heure, ou utilisez une pile longue durée comme une pile au lithium.

**Électrique** : préférez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant. Des avertisseurs interconnectés font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps !

## Où l'installer :

Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris le sous-sol.

Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre.

Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas. S'il se déclenche trop souvent, il doit sûrement être trop près de la cuisine ou de la salle de bain.

Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.



## Comment l'installer :

Installez l'avertisseur de fumée au plafond, à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond.





# Avez-vous un plan d'évacuation ?

Un plan d'évacuation augmente vos chances de sortir sains et saufs en cas d'incendie pour vous et votre famille.

Élaborez un plan d'évacuation avec tous les occupants de votre résidence, en définissant un point de rassemblement extérieur. Faites l'exercice d'évacuation au moins une fois par an pour vous assurer de pouvoir sortir rapidement et en toute sécurité.



Visitez le site internet suivant pour obtenir plus d'informations et une grille pour dessiner votre plan et cliquez sur Faire le plan d'évacuation de sa maison en cas d'incendie : [www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie).





# 8 comportements sécuritaires à bien connaître





# Prévenir les feux de cuisson

## Adoptez de bonnes habitudes pour prévenir les incendies en cuisine :

Gardez la surface de cuisson dégagée et tournez les poignées des casseroles vers l'intérieur.

Ayez toujours un couvercle à portée de main.

N'allumez la cuisinière que lorsque vous êtes prêt à cuisiner.

Ne déplacez jamais une casserole en flammes.

Ne vous laissez pas distraire pendant la cuisson.

Gardez les objets combustibles (linges, emballages) loin des sources de chaleur.

N'utilisez jamais le four pour chauffer des objets inflammables, comme une boîte de pizza.

Utilisez toujours un appareil conçu pour la friture, avec thermostat intégré.

Ne remplissez jamais un brûleur à fondue encore chaud.

Portez des vêtements ajustés et non inflammables.

## Consignes en cas de feu causé par de l'huile de cuisson :

N'éteignez jamais un feu d'huile avec de l'eau ! Cela ne ferait qu'alimenter et propager les flammes.

Ne tentez jamais de déplacer un récipient en feu. Vous risqueriez de vous blesser ou d'aggraver la situation.

Couvrez rapidement le récipient avec un couvercle adapté afin d'étouffer les flammes.

Éteignez immédiatement les éléments chauffants, ainsi que le four et la hotte, si cela peut être fait en toute sécurité.

Si les flammes se propagent, évacuez sans tarder et composez le 911 immédiatement.

Appelez les pompiers, même si l'incendie semble maîtrisé. Le feu pourrait s'être propagé à l'intérieur du conduit de la hotte.

### **Après l'incident :**

Si le feu est éteint mais qu'il reste de la fumée, ouvrez portes et fenêtres pour ventiler et évacuez temporairement votre domicile.

Avant de réutiliser vos appareils, faites inspecter votre cuisinière et tout autre équipement de cuisson par un professionnel, ou remplacez-les si nécessaire.

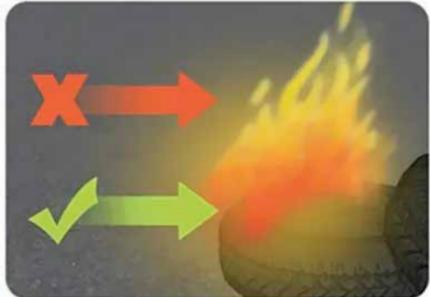
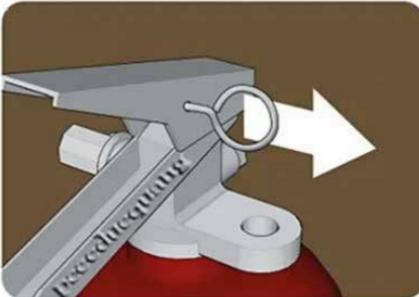




# Les extincteurs portatifs

L'utilisation d'un extincteur portatif est un moyen efficace de ralentir la propagation d'un début d'incendie. L'emplacement d'un extincteur portatif doit être dégagé et visible en tout temps afin que tous les membres de la famille puissent y avoir accès facilement. Une façon facile de se rappeler comment utiliser un extincteur est **la méthode PASS** :

- P** : Prenez l'extincteur et retirez la goupille de sécurité.
- A** : Alignez la lance de votre extincteur vers la base des flammes en ayant toujours le vent dans le dos.
- S** : Serrez doucement le levier cela déclenchera l'agent extincteur.
- S** : Saupoudrez la base du feu en faisant un mouvement latéral



# et les classes de feu

Les feux sont classés selon le type de combustible ou de source en cause. Il est essentiel d'utiliser un extincteur approprié à la classe de feu pour éteindre l'incendie de manière sécuritaire et efficace.



**Classe A** – Feux de matériaux solides  
*Exemples : bois, papier, tissus, plastique, carton.*



**Classe B** – Feux de liquides ou de gaz inflammables  
*Exemples : essence, huile, peinture, solvants.*



**Classe C** – Feux d'origine électrique (sous tension)  
*Exemples : appareils électroménagers, panneaux électriques, câblage.*



**Classe D** – Feux de métaux combustibles  
*Exemples : magnésium, titane, sodium (souvent en milieux industriels).*



**Classe K** – Feux d'huiles et de graisses de cuisson  
*Exemples : huiles végétales ou animales (surtout en cuisine professionnelle).*

## Bonnes pratiques :

Vérifiez l'étiquette de l'extincteur pour connaître les classes de feu qu'il peut éteindre.

Ne tentez jamais d'éteindre un feu avec un extincteur inadapté.

Faites inspecter vos extincteurs régulièrement.

**En cas de doute ou si le feu devient incontrôlable :**  
**évacuez immédiatement et composez le 911.**



Saviez-vous qu'un feu double  
de volume toutes les minutes?



# Feux à ciel ouvert

Faire une demande de permis de brûlage sur le site internet de la Régie : [RIDM.QUEBEC](http://RIDM.QUEBEC)

L'été bat son plein de même que les feux extérieurs. Pour que vos vacances et vos belles soirées de feux de camp ne tombent pas à l'eau, en cette saison particulièrement chaude, assurez-vous de respecter les quelques étapes qui suivent pour un feu sécuritaire.

Surtout, gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles.

Pour de belles vacances en toute sécurité, faites preuve de vigilance!

- ▶ PRÉPAREZ un endroit dégagé sur un sol minéral ne contenant aucune matière combustible (feuilles, herbe ou autre);
- ▶ ALLUMEZ un feu d'une dimension maximale de 1 mètre sur 1 mètre;
- ▶ SURVEILLEZ-LE en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité;
- ▶ ÉTEIGNEZ-LE en arrosant abondamment et en mélangeant les braises;
- ▶ VÉRIFIEZ qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.

Vérifiez toujours le niveau de danger d'incendie de la SOPFEU, soit au bas de la page d'accueil du site de la RIDM, soit directement sur le site de la SOPFEU, pour la région des Laurentides.



# Utilisation des foyers extérieurs

Il est permis d'utiliser un foyer extérieur sans permis de brûlage, à condition qu'il soit spécialement conçu à cet effet et muni d'une cheminée avec pare-étincelles et chapeau, et que les conditions suivantes soient respectées :

Le foyer doit être fabriqué à partir d'un matériau ininflammable, comme le métal, la brique ou la pierre.

L'âtre doit avoir un volume maximal d'un mètre cube ( $1 \text{ m}^3$ ) et reposer sur une surface incombustible (ex. : terre, sable, pierre).

La cheminée ne doit pas dépasser deux (2) mètres de hauteur, être munie d'un chapeau avec pare-étincelles conforme, et être installée au sommet de l'âtre.

Le foyer doit être installé dans la cour arrière ou latérale, à une distance minimale de trois (3) mètres des limites de propriété et de tout bâtiment.

**Le feu ne doit jamais être laissé sans surveillance.**

*Photo pour foyer extérieur conforme :*



Pour plus de détails, consultez le règlement de votre municipalité à l'adresse suivante : <https://ridm.quebec/documents/#reglements>



# Foyer intérieur et ramonage

Plus de 1 000 feux\* de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

## Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- ▶ De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- ▶ D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- ▶ D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- ▶ Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Un ramoneur professionnel devrait détenir les connaissances et l'expertise pour déceler des problèmes liés aux installations. Il devrait être en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation et à l'entretien propres à chaque appareil en plus de posséder l'équipement, les outils et les vêtements de protection nécessaires pour effectuer un ramonage efficace et en toute sécurité. Le registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec peut être consulté afin de trouver ou de vérifier certaines informations sur un entrepreneur.

Vous pouvez également vous informer auprès des différentes associations de l'industrie du chauffage.

## Qu'est-ce que le créosote?

La créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

## Comment prévenir la formation de la créosote?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle du bois. Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

- ▶ Débutez votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);
- ▶ Brûlez du bois sec;
- ▶ Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.

\* Source : ministère de la Sécurité publique. Faits saillants sur les statistiques des incendies déclarés de 2016 à 2018

# Appareils de chauffage d'appoint

Chaque année, plusieurs personnes sont blessées ou meurent en raison de l'utilisation incorrecte d'appareils de chauffage d'appoint. Lors de l'utilisation d'un appareil de chauffage dans votre maison, il est important de respecter toutes les mesures de sécurité nécessaires pour éviter les incendies et des brûlures.

Précautions pour l'utilisation d'appareils chauffants électriques de façon sécuritaire :

- ▶ N'utilisez que des rallonges portant le sceau d'un laboratoire d'essai reconnu sur le plan national;
- ▶ Assurez-vous que l'appareil de chauffage est toujours branché et que la fiche est complètement insérée dans la prise, un appareil de chauffage mal branché peut causer une surchauffe de l'appareil;
- ▶ Choisissez toujours un appareil de chauffage d'appoint doté d'un dispositif de coupure en cas de renversement qui arrête;
- ▶ Les appareils de chauffage brisés doivent être vérifiés et réparés par un centre de service d'appareil qualifié. N'essayez pas de régler l'appareil ou de remplacer ses pièces vous-même;
- ▶ Placez toujours les appareils de chauffage à au moins trois pieds de tout objet combustible comme la literie, le mobilier et les rideaux;
- ▶ Ne placez pas d'appareils de chauffage aux endroits où des serviettes ou d'autres objets combustibles pourraient tomber sur eux et provoquer un incendie;
- ▶ N'utilisez jamais d'appareil de chauffage pour faire sécher des vêtements ou des chaussures;
- ▶ Placez les appareils de chauffage sur le sol, ne jamais les placer sur les tables ou sur les meubles, car ils peuvent tomber et déloger ou briser des pièces de l'appareil;

- Choisissez un appareil qui est homologué par un laboratoire d'essai reconnu à l'échelle nationale. Ces derniers ont été mis à l'essai pour satisfaire des normes de sécurité précises et leurs fabricants doivent fournir l'information importante sur l'utilisation et l'information au consommateur. Même si les appareils de chauffage électriques ne comportent pas de flamme nue, certains types d'appareils chauffants électriques deviennent assez chaud pour enflammer les combustibles à proximité. Il est donc important de vérifier périodiquement les objets environnants pour s'assurer que rien n'est exposé à la chaleur.

Veillez noter que les appareils de chauffage d'appoint doivent être utilisés uniquement de façon temporaire, et qu'il est essentiel de les éteindre avant de quitter la maison.

Homologation





# Le monoxyde de carbone **TUE!**

## Protégez-vous

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.

Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence. Il cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont une quinzaine sont mortelles.



Le CO est présent dans la plupart des domiciles. Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

### Identifiez les sources de CO :

- ▶ Les véhicules à moteur à combustion (les automobiles, les motoneiges, les véhicules tout-terrain) en marche dans les garages souterrains ou attenants à la maison, ou dans des endroits clos;
- ▶ Les fournaies au mazout, les poêles au bois et le chauffage au gaz;
- ▶ Les appareils de chauffage à combustible comme le gaz naturel, le kérosène, le pétrole et le bois;
- ▶ Les appareils fonctionnant au propane ou au gaz comme une cuisinière, un réfrigérateur, un barbecue, etc.
- ▶ Les outils à moteur à combustion comme les tondeuses, les souffleuses, les scies et les tracteurs à gazon.

### Prévenez les intoxications...

#### Par un entretien rigoureux de l'appareil de chauffage :

- ▶ Assurez-vous du bon état du système de chauffage en le faisant inspecter par un entrepreneur professionnel au moins une fois par année ou lors d'une modification ou du remplacement du système;

- ▶ Lors d'une modification au système de chauffage, assurez-vous que la dimension intérieure de la cheminée et du conduit de raccordement est compatible avec le nouvel appareil de chauffage;
- ▶ Faites ramoner la cheminée au moins une fois par année;
- ▶ Vérifiez que rien n'obstrue la cheminée, comme un nid d'oiseau, des débris ou de la neige;
- ▶ Lors de rénovations, assurez-vous que les modifications comme des fenêtres plus étanches, un ventilateur de cuisinière plus puissant, une meilleure isolation et un échangeur d'air ne diminueront pas la quantité d'air frais nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil de chauffage;
- ▶ Si vous possédez une maison secondaire, lors de votre première visite après l'hiver, vérifiez tous les appareils fonctionnant avec un combustible.



## Utilisation adéquate des appareils à combustion :

- ▶ Ne laissez jamais le moteur de l'automobile en marche à l'intérieur du garage, même la porte ouverte;
- ▶ N'actionnez jamais le démarreur à distance de l'automobile lorsque celle-ci est dans le garage. Ne laissez pas la manette de démarrage à distance de votre véhicule à portée de la main des enfants afin d'éviter que le véhicule soit démarré accidentellement;
- ▶ N'utilisez jamais un four à gaz à la place du système de chauffage principal même pour une courte période;
- ▶ N'utilisez jamais un barbecue au propane, une chaufferette à combustible à l'intérieur de la maison, du logement, du chalet, de la roulotte ou d'un autre type de bâtiment;
- ▶ Ne bouchez jamais les entrées d'air et les systèmes d'évacuation des appareils fonctionnant au combustible;
- ▶ N'utilisez jamais dans un espace fermé un appareil émettant une flamme comme une lampe ou un poêle;
- ▶ Ne faites jamais fonctionner un outil à moteur comme une scie à chaîne ou une génératrice dans un garage ou un cabanon fermé ou mal ventilé.

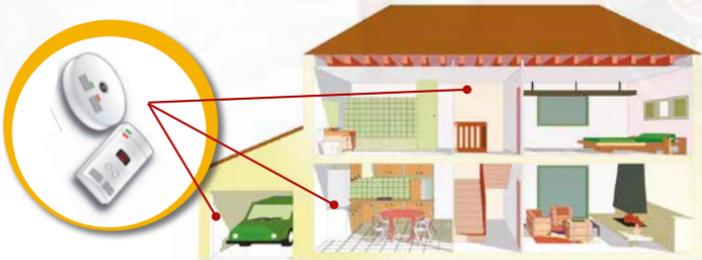
## Comportements sécuritaires lors de panne de courant :

- ▶ Utilisez seulement des appareils d'éclairage, de chauffage et de cuisson conçus pour l'intérieur;
- ▶ Si vous utilisez une génératrice, installez-la à l'extérieur et suivez les instructions du fabricant.

## Installez vos avertisseurs de CO

Installez-les, en suivant les recommandations du fabricant :

- ▶ Sur chaque étage de la maison;
- ▶ Dans le corridor, près des chambres à coucher;
- ▶ Près de la porte du garage attenant à la maison;
- ▶ Dans la pièce au-dessus du garage attenant à la maison;
- ▶ À n'importe quelle hauteur sur le mur puisque le CO se répand également dans l'atmosphère. Cependant, choisissez un emplacement qui en facilite la surveillance et qui les garde hors de portée des enfants et des animaux domestiques;
- ▶ Les modèles combinés CO et fumée s'installent comme un avertisseur de fumée.



## Évitez :

- ▶ Les pièces trop chaudes (plus de 37,8 °C) ou trop froides (moins de 4,4 °C);
- ▶ La cuisine ou les endroits à moins de deux mètres de tout appareil de cuisson et de combustion;
- ▶ Les pièces humides comme la salle de bain ou à moins de 6 mètres d'une source d'humidité;
- ▶ La proximité d'une sortie ou d'une entrée d'air comme un système de ventilation et un courant d'air;
- ▶ Les pièces non aérées où sont entreposés des produits chimiques;
- ▶ L'intérieur même d'un garage;
- ▶ L'espace mort d'un plafond cathédrale;
- ▶ Les prises de courant actionnées par un interrupteur mural.

## Entretenez vos avertisseurs de CO :

- ▶ Testez l'alarme de votre appareil en maintenant enfoncé le bouton test jusqu'à ce que l'alarme retentisse. Le temps de réaction peut prendre jusqu'à 20 secondes;
- ▶ Ne tentez jamais de tester votre avertisseur de CO en l'exposant au tuyau d'échappement d'un véhicule. Cette façon de faire endommagerait irrémédiablement votre appareil et entraînerait l'annulation de la garantie;
- ▶ Nettoyez l'extérieur de l'avertisseur une fois par mois avec un aspirateur en utilisant une brosse douce. Évitez d'utiliser de l'eau, des produits nettoyants domestiques ou du solvant qui ne font pas bon ménage avec les composants de l'appareil;
- ▶ Changez la pile tous les ans ou utilisez, si possible, une pile au lithium.



# 90 secondes pour réagir!

## Alarme non fondée

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai de 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance.

Demandez à votre installateur ou au responsable de l'entretien du système de s'assurer qu'elle est activée. Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc.

**Important :** Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire. En présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.

Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance. Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.



## RÉACTION : 90 SECONDES POUR ÉVITER UNE ALARME!

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- ▶ Coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;
- ▶ Être passible d'une amende dans toutes les municipalités de la Régie incendie des Monts;
- ▶ Monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;
- ▶ Entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

## TROP D'ALARMES INCENDIE NON FONDÉES AU QUÉBEC

Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. **Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.**

### Conseils pour éviter les alarmes non fondées :

- ▶ Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau comme la cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier;
- ▶ Optez pour des détecteurs **photoélectriques** : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur. Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée;
- ▶ Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien. Il est déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, par exemple les résidences privées pour aînés.

## Utilisation du système d'alarme incendie :

Prévenez votre centrale de télésurveillance avant d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation, car la poussière peut déclencher l'alarme. Utilisez des capuchons de protection pour couvrir les détecteurs de fumée pendant les travaux, et n'oubliez pas de les retirer une fois les travaux terminés.

- ▶ Assurez-vous que votre système d'alarme relié à un centre de télésurveillance répond aux normes en vigueur;
- ▶ Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure;
- ▶ Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur le clavier de commande du système ou près de celui-ci;
- ▶ Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie. Entretien du système;
- ▶ Faites remplacer les **détecteurs de fumée tous les 10 ans**;
- ▶ Procédez à des essais deux fois par année pour assurer leur bon fonctionnement;
- ▶ Nettoyez fréquemment l'extérieur des détecteurs de fumée à l'aide d'un aspirateur. N'ouvrez pas le boîtier;
- ▶ Prévenez votre centre de télésurveillance à la suite d'une panne électrique ou téléphonique. Testez ensuite votre système;
- ▶ Inspectez les piles de votre système d'alarme et assurez-vous que leurs bornes ne sont pas corrodées;
- ▶ Privilégiez l'utilisation des détecteurs photoélectriques;
- ▶ Installez les détecteurs de fumée, selon les recommandations du fabricant et les normes en vigueur. Les détecteurs se trouvant au sous-sol devraient être placés à proximité des escaliers menant à l'étage.



**ALARMES INCENDIE  
NON FONDÉES**

Québec 

Pour plus d'information, rendez-vous au [securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca), onglet sécurité civile et sécurité incendie.



# Trousse d'urgence 72 heures À avoir à la maison

En cas de sinistre, il est essentiel d'être autonome pendant les 72 premières heures. Ayez toujours une trousse d'urgence prête à la maison. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles, réserves d'eau et autres articles périssables au besoin.

## Contenu recommandé de la trousse :

- ▶ Eau potable : 2 litres par personne, par jour (pour au moins 3 jours)
- ▶ Nourriture non périssable : pour un minimum de 3 jours
- ▶ Ouvre-boîte manuel
- ▶ Radio à piles (avec piles de rechange)
- ▶ Lampe de poche ou lampe frontale (avec piles de rechange)
- ▶ Briquet ou allumettes et chandelles
- ▶ Trousse de premiers soins, comprenant notamment : antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

## Pour plus de précaution, ajoutez également :

- ▶ Un sifflet : pour signaler votre présence aux équipes de secours
- ▶ Des masques antipoussière : pour filtrer l'air en cas de fumée ou de particules en suspension

Ces articles essentiels vous permettront, vous et votre famille, de subvenir à vos besoins pendant les 72 premières heures d'une situation d'urgence. Ce délai correspond au temps que pourraient prendre les secours à intervenir ou aux services essentiels à se rétablir.





## Vendez votre maison à sa juste valeur!

Le lieu, le lieu, le Beaulieu.

📞 819 321-5674

Votre allier en **immobilier!**

*On dépasse nos limites pour établir les vôtres!*



RADO • CORBEIL • GÉNÉREUX  
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

18, rue St-Henri E.  
Ste-Agathe-des-Monts

🌐 [www.rcgag.net](http://www.rcgag.net)

✉ [info@rcgag.net](mailto:info@rcgag.net)

Tél.: 819 326-0323  
Télééc.: 819 326-8157  
1 877 226-0323

Sébastien Généreux,  
B. Sc. A., A.-G.

Peter Rado,  
B. Sc. A., A.-G.



## Des services qui s'adaptent à votre horaire

Accédez aux services  
de votre caisse

- [desjardins.com](http://desjardins.com)
- [m.desjardins.com](http://m.desjardins.com)
- Dépôt mobile de chèques
- 1800 CAISSES



**Desjardins**

Caisse de Sainte-Agathe-des-Monts



819 326-2883



SIMON

**819 323-7540**

YANNICK

**819 325-4996**

[www.sltoiture.com](http://www.sltoiture.com) | [info@sltoiture.com](mailto:info@sltoiture.com)



**TOITURE MCL**  
CONSTRUCTION

**ENTREPRENEUR  
GÉNÉRAL**

TOUT CE QUE VOUS CHERCHEZ POUR **VOTRE AUTO!**



**PIÈCES D'AUTO**



**819 326-7511**

1250, RUE PRINCIPALE  
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

NAPA PIÈCES D'AUTO  
STE-AGATHE-DES-MONTS

**37<sup>99</sup>** LA BOÎTE TRIPLE PIZZAS

**TRIPLE LA VALEUR**

**39<sup>99</sup>** LA BOÎTE TRIPLE DELICES

**Pizza Hut**

**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
40 BOUL NORBERT-MORIN  
UNIT 103A  
**819-774-0776**

**Sans Traces**  
Entretien ménager commercial

**819 326-5445**

**IGA**  
MARTIN BOUCHARD *extra*

**819 321-1812**

3, rue Raymond, Ste-Agathe-des-Monts

IGA Extra Martin Bouchard